



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 8 FEVRIER 2022**



- **PRÉSENTS** : Mme VERCASSON
MM BENIMELLI – DETERNE - DEYGAS - DUMONT –
DUVERT - MAGNOLON – REYNAUD – GRANGE
Mmes PARIS – BAYLE - BLANC - DESMARTIN –GRIFFE –
JULLIA – MIRANDA - OLAGNON
- **ABSENTS EXCUSÉS** : M. Cyprien MONTEYREMAR
- **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. Denis REYNAUD
- **Assistait à la réunion** : M. François BRIALON



Au préalable de la séance madame le Maire demande à l'Assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire de Madame Annie DESMARTIN qui fut 1^{ère} Adjointe au Maire de Satillieu entre 2008 et 2014.

M. Denis REYNAUD est élu secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire propose au Conseil de rajouter plusieurs délibérations à l'ordre du jour de la séance :

- une délibération portant sur le choix des entreprises retenues dans le cadre de l'appel d'offre de la réhabilitation du mur de soutènement du parking du collège ;
- une délibération concernant l'achat d'une porte d'entrée pour l'école publique ;
- une délibération pour le rejointoiement du pont de pierres au centre du village ;
- une délibération concernant le déplacement de la ligne Enedis place du collège.

Après avoir voté, le Conseil approuve à l'unanimité ces ajouts à l'ordre du jour.

Puis Madame le Maire soumet à l'assemblée le procès-verbal de la précédente réunion en date du vendredi 20 décembre 2021. Il est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

AFFAIRES GÉNÉRALES

• BILAN DES ACQUISITIONS FONCIÈRES AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

Madame le Maire présente au Conseil l'état récapitulatif des acquisitions foncières réalisées par la commune au titre de l'année 2021. Cette communication comporte deux opérations décidées cette année :

- rue de l'Enclos : 117 m²
- rue Jean Moulin : 2.550 m²

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil prend acte de ce bilan, sans émettre d'observations ni de réserves particulières.

• **ACHAT DE PANNEAUX ELECTORAUX**

Madame le Maire rappelle au Conseil que les bureaux de vote seront dorénavant tenus, non plus dans le bâtiment de la mairie, mais à la salle Ayclipse.

De ce fait, il convient d'y établir un emplacement d'affichage électoral.

Dans ce cadre, elle propose au Conseil d'acquérir 30 panneaux électoraux métalliques.

Deux sociétés ont présenté une offre :

- SEDI pour 4.462,20 € TTC
- BERGER LEVRAULT : 4.788,00 € TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil décide de suivre les préconisations du service technique et d'acquérir auprès de la société BERGER LEVRAULT ces 30 panneaux électoraux pour 4.788,00 € TTC. Cette dépense sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2188.

• **BAIL DU RELAIS DES SOIES**

Madame le Maire présente au Conseil un projet de bail concernant le relais des Soies à intervenir entre la commune et la société Télédiffusion de France qui souhaite conserver l'usage de cette installation afin de pouvoir accueillir d'éventuels nouveaux services.

Ce projet de bail à conclure présente les dispositions suivantes :

Objet : mise à disposition du site radioélectrique des soies

Date d'effet : 1^{er} janvier 2022

Durée : 20 ans

Délai de résiliation : à tout moment avec un préavis de 12 mois

Loyer : une partie fixe de 500 € et une partie variable en fonction du nombre d'opérateurs de communication électronique disposant d'équipements sur le pylône du relais.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve ce bail et charge madame le Maire de conclure ce bail avec la société TDF aux conditions sus-indiquées. La recette correspondante sera affectée au budget général de la commune, section de fonctionnement, article 752.

RESSOURCES HUMAINES

• **VALIDATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} JANVIER 2022**

Madame le Maire expose au Conseil qu'il lui appartient de fixer, sur proposition du Maire, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- approuve le tableau des effectifs de la commune à compter du 1^{er} janvier 2022 comme suit :

Service	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants
Administratif	Rédacteur principal 1ère classe	Secrétaire	35h	non	oui	
Administratif	Adjoint Administratif principal 1ère classe	Secrétaire	35h	non	oui	
Administratif	Adjoint Administratif principal 1ère classe	Secrétaire	35h	non	oui	
Technique	Adjoint Technique principal 1ere classe	Agent du service technique	35h	non	oui	
Technique	Adjoint Technique principal 2ème classe	Agent du service technique	35h	non	oui	
Technique	Adjoint Technique	Agent du service technique	35h	non	oui	
Technique	Adjoint Technique	Agent du service technique	35h	non	oui	
Scolaire	Adjoint Technique principal 1ère classe	Agent du service scolaire	27h	non	oui	
Scolaire	Adjoint Technique	Agent du service scolaire	26h	non	oui	

- précise que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

- décide que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

FINANCES

• ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2022

Madame le Maire présente au Conseil le tableau récapitulatif des projets, des travaux, des acquisitions ainsi que des différents investissements, achats et dépenses divers qu'il serait opportun de programmer au titre du budget primitif de la commune pour l'année 2022 selon le détail suivant :

NATURE	COÛT € T.T.C.
EAU	
ASSAINISSEMENT	
Assistance technique – Contrat affermage de la station d'épuration	15.444,00
Entretien et réparation des bornes d'incendie	6.000,00
Remplacement ampèremètre de la station de relevage des Ruelles	192,00
Taillage de la haie de la station d'épuration	720,00
MAISON DE SANTÉ	
Réalisation d'un film promotionnel	1.650,00
URBANISME ET HABITAT	
Reprise de l'évaluation environnementale PLU	2.268,00
TRAVAUX NEUFS	
Peinture logo à la salle culturelle l'Ayclipse	8.800,00
Déplacement du compteur d'eau – Construction WC Place de la Faurie	1.776,00
VOIRIE	
Rejointoiement du pont Rue Centrale	8.500,00
Consolidation du pont de Fertaille	500,00
Vidéo-protection – raccordement EDF sans comptage caméra	6.000,00
Sécurisation du village (Rue de la Bergère)	5.000,00
Trottoir ZA du Faure	2.700,00
Goudronnage du chemin de la Marche	100.000,00
Travaux à Mauvent	15.000,00
Enrochement à Chirol	3.500,00
Mur de soutènement du Collège (démolition – reconstruction – travaux sur les divers réseaux – Goudronnage – etc ...)	500.000,00
Élagage et débroussaillage des chemins communaux	20.000,00
Taillage de la haie du terrain de boules	480,00
BÂTIMENTS COMMUNAUX	
Rafraîchissement logement de la Bergère	300,00
Travaux mairie (WC – Réaménagement des salles - Peinture)	200.000,00
Portes d'entrée des logements de la Bergère	5.000,00
Porte pour salle attribuée à l'installation de la vidéoprotection	1.000,00
Porte de l'école publique	5.000,00

TERRAINS COMMUNAUX	
Terrain synthétique (bureau d'étude)	12.000,00
Carottage du terrain de foot	12.000,00
Réfection des terrains de tennis	6.000,00
ACHATS DE MATÉRIEL	
Un photocopieur	7.000,00
Escabeaux adaptés aux normes de sécurité pour les archives	1.500,00
Matériel pour la salle culturelle l'Ayclipse	2.000,00
Filet pare-ballons à l'école publique	7.000,00
Serveur	10.000,00
Tondeuse autotractée	10.000,00
Panneaux électoraux	4.800,00
Réfection des jeux enfantins (Les Gauds)	8.000,00
Mobilier pour bibliothèque	800,00
Rayonnage métallique pour bibliothèque	2.000,00
Jeux pour le square René Cassin	5.000,00
ACHAT DE TERRAINS	
Achat de terrain rue Jean Moulin	25.000,00
Frais de notaire suite à achat de terrain rue Jean Moulin	2.500,00
Honoraire de notaire/cession terrain à Perret	200,00
IMPRESSION - COMMUNICATION	
Bulletin municipal 2021	7.000,00
Flyers pour salle culturelle l'Ayclipse	300,00
Recueil TSR	1.700,00
DIVERS	
Centre de Loisirs de Roiffieux (Vacances) Année 2021	1.500,00
Centre de Loisirs de Roiffieux (Mercredis) Année 2021/2022	1.000,00
AFR – Club Ados (50 % de 2.837,00 €) (Année 2021)	1.420,00
AFR – Club Ados (Année 2022)	2.900,00
Subvention classe de découverte de l'école de Lalouvesc pour deux élèves résidents à Satillieu (du 21 au 25/03/2022)	88,00
Participation pour une classe de découverte de l'école privée	2.200,00
Spectacle de Noël 2022	1.000,00
Spectacles à l'Ayclipse + gestion de la logistique (repas etc....)	20.000,00

Intervention musicale en milieu scolaire 2021/2022 (2400,00 €) (50%)	1.200,00
Entretien des espaces verts	5.000,00
Nettoyage des vitres des bâtiments communaux :	
- Salle culturelle 2 fois x 324,00 €	700,00
- Autres bâtiments	700,00
Cession des abords de la voie communale des Grandes Fauères (€)	1,00
Convention avec le SOAR	5.000,00
Aide exceptionnelle à l'association des conscrits 2022	900,00
Destruction nids de frelons	1.000,00
Maintenance des quatre défibrillateurs	500,00
Maintenance du monte-charge à la salle culturelle (41,04 €)	45,00
Plan de classement de la voirie communale	1.140,00
Subventions municipales ordinaires	3.160,00
Remboursement du prêt relais	1.800.000,00
Patrimoine	4.000,00
TOTAL	2.888.084,00

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve les orientations qui seront inscrites dans la mesure du possible au budget primitif de la commune pour l'année 2022.

AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Dans ce cadre, elle présente l'état des dépenses à engager qui se présente comme suit :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2021

Chapitre	Crédits votés au BP 2021	RAR inscrits au BP 2021	Décisions modificatives votées en 2021	Montant total à prendre en compte
D20	10.900,00	34.283,51	--	10.900,00
D21	864.650,00	60.836,10	--	864.650,00
D23	80.000,00	695.302,90	--	80.000,00
TOTAL				955.550,00

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées :

$955.550 \times 25 \% = 238.887,50 \text{ €}$.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022, Madame le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 238.887,50 € répartis comme suit :

Article	N° opération	Libellé	Montant
2151	108	Consolidation du pont de Fertailles	420,48
2188	108	Vidéo protection – Installation de trois caméras sans comptage (79, Rue Centrale – Rue Jean Moulin – 35, Rte de St Romain d'Ay)	3.993,84
21318	186	Déplacement compteur d'eau suite à construction WC Place de la Faurie	1.776,00
TOTAL			6.190,32

Les crédits ainsi votés seront repris au budget primitif 2022.

• AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Dans ce cadre, elle présente l'état des dépenses à engager qui se présente comme suit :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2021

Chapitre	Crédits votés au BP 2021	RAR inscrits au BP 2021	Décisions modificatives votées en 2021	Montant total à prendre en compte
D20		24.912,00		0,00
D21	100.000,00	10.903,68	0,00	100.000,00
D23	38.000,00			38.000,00
TOTAL				138.000,00

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées :

$138.000 \times 25 \% = 34.500,00 \text{ €}$.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil autorise, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022, Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 34.500,00 € répartis comme suit :

Article	N° opération	Libellé	Montant
2031	103	Renouvellement du contrat affermage de la station d'épuration	15.444,00
2031	103	Annonces légales	358,54
TOTAL			15.802,54

Les crédits ainsi votés seront repris au budget primitif 2022.

• **TARIFS DES SPECTACLES DE L'AYCLIPSE POUR L'ANNÉE 2022**

Madame le Maire propose au Conseil de se déterminer sur le tarif des événements qui se tiendront à la salle l'Ayclipse au cours de l'année 2022 et qui pourraient être établis comme suit :

12 mars 2022	Concert Vieilles canailles	10 € tarif plein 5 € tarif réduit (bénéficiaires RSA, demandeurs d'emploi, étudiants) + moins de 14 ans
1 ^{er} avril 2022	Théâtre Roiffieux	7 € tarif plein 4 € tarif réduit (bénéficiaires RSA, demandeurs d'emploi, étudiants) + moins de 14 ans
30 avril 2022	Spectacle de magie	10 € tarif plein 5 € tarif réduit (bénéficiaires RSA, demandeurs d'emploi, étudiants) + moins de 14 ans
1 ^{er} mardi de chaque mois	Séance cinéma	5 € tarif plein 3 € tarif réduit (bénéficiaires RSA, demandeurs d'emploi, étudiants) + moins de 14 ans <u>Carte 4 entrées :</u> 16 € tarif plein 10 € tarif réduit

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve ces tarifs pour les événements tenus durant l'année 2022 à la salle l'Ayclipse.

URBANISME

• **REPRISE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

Madame le Maire rappelle au Conseil que, dans le cadre de la révision du Plan local d'Urbanisme, lors des travaux menés pour établir le diagnostic de la commune, une étude environnementale avait été réalisée par l'agence MTDA en 2018. Aussi, il est nécessaire de mettre à jour cette étude afin de finaliser le futur Plan Local d'Urbanisme.

L'agence MTDA peut actualiser son étude pour un coût TTC de 2.268,00 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve la mise à jour de l'étude environnementale. La recette correspondante sera affectée au budget général de la commune, section d'investissement, article 2031.

****Point sur l'avancée de la révision du PLU****

La révision du PLU suit son cours. Elle mobilise les élus de la commission une fois par mois. Le travail de zonage est en cours. Il reste encore beaucoup à faire et il sera difficile de finaliser cette révision avant la fin de l'année. Pour rappel, l'objectif qu'il nous est demandé d'atteindre est de 25 logements/ha afin de nous mettre en conformité avec le SCOT.

BÂTIMENTS

• RÉHABILITATION DES WC PUBLICS DE LA PLACE DE LA FAURIE

- Remplacement du compteur d'eau

Madame le Maire explique au Conseil que la reconstruction des WC de la place de la Faurie nécessite le déplacement du compteur d'eau existant. L'entreprise AB Paysage peut réaliser cette prestation pour un coût TTC de 1.776,00 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve cette dépense qui sera affectée au budget général de la commune, section d'investissement, article 21318.

• PROJET DE RÉNOVATION DE LA MAIRIE

- Choix du maître d'œuvre

Madame le Maire décrit au Conseil l'agencement des locaux de la mairie qui pourrait être largement amélioré afin d'offrir au public, au personnel et aux élus un cadre de travail plus adapté et conforme aux normes actuelles, notamment en terme d'accessibilité. Elle suggère au Conseil de s'adjoindre les services d'un maître d'œuvre pour la conception de ce projet et, ensuite, le suivi des travaux. Trois cabinets ont été consultés :

- Le cabinet d'architecte ARCHIPOLIS peut assurer ces missions pour 16.100,00 € HT soit 19.320,00 € TTC.

- Le cabinet Influence peut réaliser ces missions pour 9.970,00 € HT soit 11.964,00 € TTC plus 10% sur les travaux.

- Le cabinet BMO peut accomplir ces missions pour 13.309,00 € soit 15.970,80 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil décide de confier la conception du réaménagement des locaux de la mairie ainsi que le suivi des travaux au cabinet BMO pour 15.970,80 € TTC. Cette dépense qui sera affectée au budget général de la commune, section d'investissement, article 2181.

• AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA SALLE AYCLIPSE

- Logo sur façade

Madame le Maire expose au Conseil le projet de décoration de la façade Est de la salle Ayclipse qui est la plus exposée au regard du public. Elle suggère d'y faire apposer le logo de la salle et d'ornez le reste de la façade d'une décoration peinte selon une esquisse qu'elle présente à l'Assemblée.

L'entreprise ART D'AY SERVICES peut effectuer ces travaux de peinture pour un montant TTC de 8.726,40 €.

Après délibération le Conseil approuve avec 13 voix POUR et 4 ABSTENTIONS l'esquisse qui lui a été montrée et confie à l'entreprise ART D'AY SERVICES les travaux de sa réalisation pour un coût de 8.726,40 € TTC. La dépense correspondante sera affectée au budget général de la commune, section investissement, compte 2181.

• **REPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTRÉE A L'ÉCOLE PUBLIQUE**

Madame le Maire informe le Conseil que la porte d'entrée de l'école publique est fortement dégradée et que son remplacement est nécessaire.

La menuiserie Guillaume POINARD peut fournir et poser cette porte pour un coût TTC de 4.986,00 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil décide de confier à la menuiserie Guillaume POINARD la fourniture et la pose de cette menuiserie pour un coût de 4.986,00 € TTC qui sera affecté au budget général de la commune, section investissement, compte 2188.

• **RÉNOVATION DU LOGEMENT DE LA BERGÈRE**

- **Remplacement des portes d'entrée**

Madame le Maire suggère au Conseil de faire remplacer les portes d'entrée des deux logements de la Bergère que la commune loue à des particuliers. Ces menuiseries, en effet, se révèlent bien mal isolées et vieillissantes.

La menuiserie Guillaume POINARD peut fournir et poser ces deux portes pour un coût TTC de 5.154,00 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil décide de confier à la menuiserie Guillaume POINARD la fourniture et la pose de ces menuiseries pour un coût de 5.154,00 € TTC qui sera affecté au budget général de la commune, section investissement, compte 2188.

VOIRIE

• **TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU MUR DE SOUTÈNEMENT DU PARKING DU COLLÈGE**

- **Résultat de la consultation des entreprises**

Madame le Maire annonce au Conseil les résultats de la consultation des entreprises relative aux travaux de réhabilitation du mur de soutènement du parking du collège. L'état des offres ainsi que leur notation, établie par le cabinet 3D INFRASTRUCTURE et opérée selon les critères établis par le règlement de consultation, se présente comme suit :

Estimation avec les 2 options comprises : 500.917,20 € HT soit 601.100,64 € TTC

ENTREPRISES	MONTANT TTC (avec les deux options comprises)	Notation
Lot n° 1 : Terrassement VRD		
SARL DSN	262.445,25 €	81 retenu
RHÔNE ALPES TP	301.153,50 €	79,86
Lot n° 2 : Serrurerie		
DÉCISION REPORTÉE POUR NÉGOCIATION		
Lot n° 3 : Espaces verts		

LOT DECLARÉ INFRUCTUEUX

Après délibération, le Conseil approuve avec 16 voix POUR et 1 voix CONTRE cet état et décide de confier les travaux pour le lot 1 « Terrassement VRD », avec les deux options prévues au dossier de consultation des entreprises, à l'entreprise SARL DSN pour un montant total de 314,934,30 € TTC. Ces dépenses seront affectées au budget général de la commune, section investissement, compte 2151.

Concernant le lot 2 « Serrurerie », le Conseil charge Madame le Maire de procéder, avec les entreprises ayant soumis une offre, à une négociation tarifaire et technique telle que prévue dans le règlement de consultation du marché.

Pour le lot 3 « Espaces Verts », le Conseil décide de le déclarer infructueux étant donné que les offres reçues sont supérieures à l'estimation fixée par le bureau d'étude 3D INFRASTRUCTURE.

• **REJOINTOIEMENT DU PONT DE PIERRES DE LA RUE CENTRALE**

Madame le Maire fait part au Conseil que les joints du pont de pierres de la rue centrale se sont fortement dégradés ces dernières années et qu'il convient de les reconstituer rapidement.

La SARL TRACOL FILS peut effectuer ces travaux pour un coût TTC de 8.326,21 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil décide de confier à la SARL TRACOL FILS les travaux de rejointoiement du pont de pierres de la rue centrale pour un coût de 8.326,21 € TTC qui sera affecté au budget général de la commune, section investissement, compte 2151.

• **RÉINSTALLATION DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE PLACE DU COLLEGE**

Madame le Maire apprend au Conseil que la ligne électrique provisoire qui a été installée le temps de la démolition du mur de soutènement devra être définitivement réimplantée.

ENEDIS peut effectuer cette prestation pour un coût TTC de 7.218,71 €.

Après délibération, le Conseil décide avec 16 voix POUR et 1 ABSTENTION de confier à ENEDIS la réimplantation de cette ligne pour un coût de 7.218,71,00 € TTC qui sera affecté au budget général de la commune, section investissement, compte 2151.

DIVERS

USVA

Plusieurs membres du bureau de l'USVA sont présents afin d'échanger sur l'état d'avancement du projet du terrain synthétique. Monsieur Bernard DETERNE, en charge de ce dossier, déplore la lenteur du retour de l'étude réalisée en décembre et ce malgré de nombreuses relances. La municipalité est consciente qu'il est pressant de fournir un terrain qui permette la pratique sportive dans de bonnes conditions et se dit prête à faire des travaux d'amélioration en attendant la prise de décision. Madame le Maire veut rencontrer les maires des communes membres de l'USVA car il devient de plus en plus difficile pour la commune d'engager une somme aussi élevée, seule, qui plus est quand le nombre de licenciés de la commune représente 20% de l'effectif du club. Il faut donc travailler sur une participation pluri communale et solliciter l'appui de la Communauté de Communes du Val d'Ay et d'Annonay Rhône Agglo.



➤ Madame le Maire informe les conseillers sur plusieurs points :

- Enfance et jeunesse :

Bilan des vacances 2021

Madame le Maire annonce que l'accueil des enfants à l'ALSH de Jaloine est un succès et que le nombre d'enfants accueillis ne cesse d'augmenter depuis son ouverture. La majorité des familles utilisatrices proviennent du Val d'Ay.

Focus sur les mercredis

Depuis septembre 2021 et à la demande des familles, l'AFR accueille les enfants lors des mercredis à Jaloine. Il s'agissait là d'une expérimentation mais au vu du succès et de la liste d'attente qu'il a fallu mettre en place, ce service fort apprécié des familles, est reconduit cette année.

- Ordures ménagères :

Michel CARROT qui était auparavant affecté au ramassage des ordures ménagères au sein de la Communauté de Communes du Val d'Ay a intégré le service technique au 1^{er} janvier 2022 par voie de mutation.

Avancement dans le changement de collecte des OM

Des îlots de propreté seront installés afin de faciliter le quotidien des usagers et rationaliser leurs déplacements. Ils comprendront en plus de nouveaux bacs ordures ménagères, des colonnes de tri, verre (vert), papier (bleu), plastique (jaune) ainsi que des containers à carton ondulé.

- Stationnement dans le centre bourg :

Les zones bleues et les arrêts minutes ne sont pas respectés et génèrent des désagréments aux piétons et riverains. Un document explicatif est en préparation pour rappeler quelques règles du code de la route et de bien vivre ensemble.

Monsieur Joël MAGNOLON pense que l'on devrait supprimer la place de stationnement voitures de l'angle du crédit agricole pour des raisons de visibilité et de sécurité et la remplacer par une place de stationnement pour deux roues.

- Rencontre avec le nouveau Commandant de Gendarmerie :

Le Commandant Menino est venu se présenter suite à sa prise de fonction récente du commandement des brigades Nord-Ardèche.

- Foire d'Antan :

La foire d'antan est annulée cette année car le contrôle du pass sanitaire/vaccinal toujours en vigueur n'est pas gérable lors de cette manifestation. Il est trop compliqué de fermer les deux places et de filtrer les entrées. Ce contrôle peut se gérer dans une salle parce qu'il reste limité dans le temps. Sur une journée entière c'est mission impossible. Il avait été également envisagé un report au 1^{er} mai à l'occasion du vide grenier que le comité des fêtes organise mais les forains ne sont pas disponibles car ils sont déjà mobilisés sur d'autres communes.

- Agenda :

Invitation de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers à leur assemblée générale ordinaire du 19 février 2022 à 18h30.

Les prochains conseils municipaux auront lieu le mardi 8 mars et le mardi 12 avril 2022 à 18h30.



- Monsieur Thibaud BENIMELLI informe les conseillers que le chemin de Pollet est en cours de rénovation et que le chantier de vidéoprotection a commencé.
- Madame Véronique BAYLE présente le recueil de TSR édité par la commune suite au travail de la commission patrimoine.
- Madame Pascale GRIFFE fait le point sur l'installation nouvelle de la boîte à livres et se déclare satisfaite de l'accueil qui lui est fait par la population. Le bulletin d'informations l'Ay z'échos répond également aux demandes de la population qui n'hésite pas à le réclamer quand il vient à manquer.
- Madame Sandrine MIRANDA rapporte le sentiment de nombreuses personnes concernant le panneau lumineux donnant sur la place de la Faurie qui ne semble pas être à un emplacement judicieux. Madame le Maire répond que cette question a déjà fait débats lors de sa mise en place. Malheureusement, compte tenu de l'exiguïté du centre bourg, il était difficile de la positionner ailleurs sans que cela provoque des accidents liés à l'inattention des automobilistes. Et le choix d'un double face permet aux utilisateurs de la place de prendre connaissance des informations.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.